

Compte rendu du conseil de l'ED 'Risques et société' n°583 du Mercredi 2 juillet 2026

Présents : Véronique THIREAU – Charlotte COSIN – Luc MALHAUTIER – Jérôme TIXIER – Elodie CHARBONNIER – Patrizia GIANNONI – Axelle CADIERE – Nicolas CADENE

Distanciel : Michela DENI – Aurélia BONY DANDRIEUX – Dylan BERNARD – Elise BANTON

Excusés : Laure BOUET – Manon ROYER – Justine NOIR – Laurent APRIN – Michel ROMPTEAU

Procurations : Patrick VERDOUX a donné procuration à Patrizia GIANNONI, Laurent APRIN a donné procuration à Luc MALHAUTIER et Laure BOUET a donné procuration à Elise BANTON.

1) Révision de la composition du conseil de l'ED583

Pour faire suite au changement de municipalité, Monsieur Nicolas CADENE remplace Monsieur Daniel-Jean VALADE.

Monsieur Nicolas CADENE nommé Vice-Président et conseiller municipal de la ville de Nîmes délégué à l'enseignement supérieur rejoint ce jour le conseil de l'Ecole doctorale. A ce titre, il intervient en indiquant que la ville et l'agglomération souhaitent travailler en soutien à Nîmes université.

2) Demande de rattachement à l'ED583.

Cinq enseignants-chercheurs sollicitent leur rattachement à l'école doctorale.

Il convient de distinguer les Unités Propres de Recherche (UPR) des équipes internes dont les statuts et l'organisation diffèrent. Seules les UPR sont soumises à évaluation par l'HCERES.

Dans un souhait de permettre le rattachement de tous les enseignants, Nîmes université a autorisé la création d'équipes internes.

Au sein de l'équipe interne ENACT :

- Florence DUMAS, maitresse de conférences en psychologie sociale et titulaire de l'HDR encadrera prochainement un doctorant dans le cadre de l'obtention d'un financement ANR.
- Damiano TERENCE, chaire de professeur junior (CPJ) en neurosciences cognitive. Dans le cadre de sa CPJ, il dispose d'un financement propre au recrutement d'un doctorant.

Au sein de l'UPR APSY-v :

- Laurie GALVAN, maitresse de conférences en neurosciences et titulaire de l'HDR depuis 2025
- Géraldine ESCRIVA-BOULLEY, chaire de professeur junior en sciences cognitives, psychologie et neurocognition, elle soutient le 17 juillet son HDR.

Ces deux enseignantes-chercheurs ont obtenu un financement de thèse de la Région Occitanie dans le cadre de l'AAP EMERGENCE.

Au sein de l'UPR CHROME :

- Fateh SACI, maitre de conférences en sciences de gestion et titulaire de l'HDR, il évolue au sein de l'université de Mayotte et envisage prochainement l'encadrement de doctorants.

➔ Le conseil de l'ED583 valide l'ensemble de ces demandes de rattachement

3) Validation des candidatures

Cinq candidatures ont été transmises au conseil de l'ED pour avis pour une inscription en doctorat.

Bertrand LASSALVY, encadré par Axelle CADIERE et rattaché à l'UPR CHROME, il dispose d'un financement propre puisqu'il est *senior medical study leader* au sein de la société Sanofi. Il travaillera sur le développement « d'une stratégie réglementaire et opérationnelle pour renforcer l'attractivité de la France comme pays promoteur d'essais clinique ».

Maxime LAUNE, encadré par Gilles DUSSERE et Caroline BAYART, il sera rattaché à l'UPR CHROME. Recruté par Nîmes université dans le cadre d'une chaire industrielle avec SADA Assurance, il travaillera sur la « Modélisation multi-factorielle des risques liés aux phénomènes de sécheresse et d'inondation ».

Olawale LAWAL, dont l'inscription est conditionnée à l'avis du Fonctionnaire Sécurité Défense, sera encadré par Gilles DUSSERE et Caroline BAYART et sera rattaché à l'UPR CHROME. Il bénéficie d'une bourse du PTFD et travaille sur la « conception et l'évaluation de jeux sérieux visant à améliorer les compétences en gestion de crise et l'efficacité de la formation. »

Tessa MONDON, encadrée par Jonathan DEL MONTE et Damiano TERENCE, elle sera rattachée à l'équipe interne ENACT.

Recrutée par Nîmes université dans le cadre de la chaire de professeur junior (CPI) de Damiano Terenzi, elle travaillera sur « Impulsivité, comportements addictifs, circuits de la récompense et régulation comportementale : mécanismes neuraux et approches thérapeutiques ».

Geneviève RIOS, encadrée par Géraldine ESCRIVA-BOULLEY (*sous réserve de l'obtention de son HDR qu'elle défendra le 17/06/2026*) et Romaine DIDIERJEAN, elle sera rattachée à l'UPR APSY-V.

Elle justifie d'un financement personnel suffisant, enseignante dans l'éducation nationale, elle étudiera les « place et rôle des associations gardoises dans les soins de support. Le cas des soins de bien-être proposés aux femmes pendant et après un cancer. »

➔ Le conseil de l'ED583 valide l'ensemble de ces candidatures. Toutefois, une vigilance particulière est apportée concernant les encadrements cumulés des doctorants inscrits en première année.

4) Validation révision procédure bourse d'aide à la mobilité

Afin de garantir l'accès au financement des mobilités à l'ensemble des doctorants, qu'ils soient financés ou autofinancés, il est nécessaire de faire évoluer la procédure d'aide à la mobilité de l'École doctorale. Jusqu'à présent, cette procédure permettait uniquement de financer des mobilités internationales d'une durée minimale d'un mois.

Désormais, la prise en charge de mobilités de courte durée, inférieures à un mois, sera également possible. Cette évolution permettra notamment de couvrir les dépenses liées à la participation à un colloque ou à un séminaire, en France ou à l'étranger, ainsi qu'à des déplacements ponctuels nécessaires à la réalisation des travaux de thèse.

L'école doctorale n'étant pas toujours en mesure de juger la pertinence des demandes, sa participation financière sera conditionnée au cofinancement de l'équipe de rattachement et/ou du collège doctoral Languedoc-Roussillon.

Les montants maximums octroyés par l'ED583 sont les suivants :

- 250 euros pour la mobilité courte
- 500 euros pour la mobilité longue

➔ 12 votes favorables, 1 vote défavorable et 0 abstention.

5) Langue de la thèse (manuscrit et soutenance)

Dans le cadre de l'ouverture de l'Ecole doctorale à l'international, la question de la langue de la thèse doit être discutée.

Conformément à la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (art. 11) et en application de l'article L121-3 du Code de l'éducation, « la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français ». Il est donc de règle que les thèses préparées au sein de l'ED583 soient rédigées et soutenues en français.

Le texte indique cependant que « des exceptions peuvent être justifiées ». C'est pourquoi, conformément à la mission assignée au service public d'enseignement supérieur de contribuer « au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale, au débat des idées, au progrès de la recherche et à la rencontre des cultures » (Code de l'éducation, art. L123-7), ce principe peut faire l'objet d'aménagements dans les situations suivantes :

- Cotutelle internationale ;
- Reconnaissance de mobilité internationale ;
- Codirection internationale ;
- Autres exceptions qui seront discutées au cas par cas.

Dans ces différents cas, la rédaction devra nécessairement être complétée par un résumé substantiel en langue française.

Le jury de soutenance devra être averti de la langue de soutenance. Tous les membres devront certifier lire et comprendre l'anglais.

Une proposition officielle sera formulée lors du prochain conseil de l'ED.

6) Etude demande bourse d'aide à la mobilité (G. MARTINAUD)

Ce point n'a finalement pas été abordé puisque le doctorant a été lauréat de la bourse de la Postdoctoral Fellowship JSPS qui couvre le financement de sa mobilité de 6 mois au Japon où il y

réalisera son terrain de recherche (entretiens et observations à Sendai et dans le département de Fukushima).

7) Questions diverses

Trois points ont été abordés :

- Ecri+

Ce dispositif gratuit et en ligne permet d'accompagner les étudiants dans le développement et l'acquisition de compétences en expression et compréhension écrite du français.

Cet outil proposera à la suite de la réalisation d'une auto-évaluation des exercices adaptés ainsi que les ressources associées.

- Les rencontres scientifiques

Cette initiative portée par les doctorants vise à créer un espace d'expression orale leur permettant de s'exercer à la prise de parole en public et de bénéficier des retours et conseils de leurs pairs.

Bien que cette initiative soit accueillie favorablement, il apparaît toutefois nécessaire de préciser les objectifs et les modalités de ces rencontres, afin d'en définir plus clairement le cadre et les attentes.

- Le CSI

Les doctorants ont fait remonter, lors de la réunion de préparation de ce conseil, le besoin d'éclaircir la procédure et les attendus du comité de suivi individuel (CSI). Deux visios ont alors été organisées à des horaires différents (12h et 18h) afin que doctorants et directeurs de thèse puissent y assister.

Une quinzaine de participants s'y sont connectés.

Le prochain conseil de l'ED se tiendra courant octobre 2026.